

Nombre de délégués en exercice au Comité syndical : 58
Délégués présents : 5
Absents : 53

Vote(s) pour : 5
Vote(s) contre : 0
Abstention(s) : 0
Pouvoir(\$): 0

Date de convocation : 12 décembre 2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Séance du 17 décembre 2025

*(Cette seconde réunion est organisée en l'absence de quorum le 12 décembre 2025.
24 délégués étaient présents et avaient émis un avis unanime et favorable sur ce point)*

* * *

Sous la présidence de Monsieur Henri HASSE, Président du Syndicat mixte
Secrétaire de séance : Monsieur Denis BLOUET, Délégué Titulaire du Syndicat mixte

Délibération n°2025-05-1212 : Communication des décisions prises par le Président en matière d'urbanisme

Exposé des motifs

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.5211-10,

VU la délibération du Comité syndical du 13 décembre 2024 donnant délégation au Président du Syndicat mixte concernant :

- Les modifications de PLU ou les révisions allégées de PLU dans le cadre de la notification des projets aux Personnes Publiques Associées ;
- Les Cartes communales ;
- Les courriers relatifs aux équipements commerciaux dont la surface de vente est comprise entre 300 et 1 000 m² ;
- Les constructions ou les opérations d'aménagement supérieures à 5 000 m² de surface de plancher ;
- Les projets soumis à évaluation environnementale au titre de l'article L.122-1 (V) du Code de l'Environnement ;
- Les Règlements Locaux de Publicité ;
- Les Plans de Prévention des Risques.

CONSIDERANT que les décisions prises par le Président, dans le cadre de cette délégation, doivent faire l'objet d'une communication au Comité syndical,

Délibération

Le Bureau consulté,

Le Président entendu,

Le Comité syndical, après en avoir délibéré,

DECLARE avoir reçu communication des décisions données par le Président en matière d'urbanisme, détaillées ci-après :

Modification de PLU

- Modification simplifiée du PLU de la commune de Charly-Oradour, courrier du 14 mai 2025 ;
- Modification de droit commun du PLU de la commune d'Ennery, courrier du 23 septembre 2025 ;
- Modification de droit commun du PLU de la commune de Coincy, courrier du 24 septembre 2025.

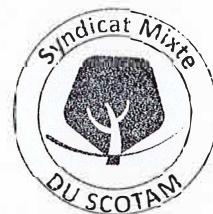
Opérations supérieures à 5 000 m² de surface de plancher

- Permis d'Aménager n° 57 148 25 0001 déposé par la SARL GROUPE C&C sur la commune de Colligny-Maizery, courrier du 2 juin 2025 ;
- Permis d'Aménager n° 057 656 25 0001 déposé par la société FONCEA sur la commune de Sorbey, courrier du 29 juillet 2025 ;
- Permis d'aménager n° 57 708 25 0001 déposé par la société ALPHA FONCIER sur la commune de Verny, courrier du 3 octobre 2025 ;
- Permis d'aménager modificatif n° 57 482 18 M0002 M03 déposé par la commune d'Ogy-Montoy-Flanville sur sa propre commune, courrier du 5 novembre 2025.

Permis de construire

- Permis de construire n° 57 155 24 Y 0005 déposé par la société SNC LIDL sur la commune de Courcelles-Chaussy, courrier du 19 février 2025.

Le Président
Monsieur Henri HASSER



Pour extrait conforme
Metz, le 17 décembre 2025

Le secrétaire de séance
Monsieur Denis BLOUET